

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 10 mars 2023

La douane de Bretagne remet 12 coraux à Océanopolis

La douane de Bretagne a remis aujourd'hui 10 mars 2023, à Océanopolis, centre national de culture scientifique dédié à l'océan à Brest, un ensemble de 12 coraux saisis par la brigade des douanes de Brest. L'occasion de revenir sur les circonstances de cette saisie, réalisée en février 2020.

Les coraux polynésiens avaient été mis en vente sur les sites marchands Le Bon Coin et Ebay, par un particulier. La brigade des douanes de Brest a pu identifier le vendeur et lui rappeler les règles applicables en matière de commerce des espèces protégées.

En effet, le commerce et le transport de ces espèces de coraux durs (scleractinia), d'un poids total de 7,5 kg sont strictement réglementés par la convention CITES, plus communément appelée Convention de Washington, relative à la protection des espèces menacées. La production d'un certificat CITES correspondant aux marchandises transportées est obligatoire et permet d'attester de la légalité du transport. Le détenteur des marchandises n'a pas été en mesure de présenter de document justifiant de leur situation régulière. Dès lors les coraux ont été saisis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable. Il est important de souligner que les amendes douanières peuvent atteindre deux fois la valeur des objets, en plus de leur confiscation.

Fidèle à sa devise, « Agir pour protéger », la douane française est particulièrement impliquée dans la préservation des espèces animales et végétales menacées. En effet, forte de la variété de ses missions et au travers des contrôles quotidiens qu'elle effectue sur le territoire, elle lutte contre les organisations criminelles responsables du commerce illicite d'espèces protégées.

En 2021, au niveau national, les agents des douanes ont réalisé 371 constatations portant sur des espèces animales ou végétales protégées par la convention de Washington. 44 454 spécimens ont été saisis parmi lesquels 320 coquillages et coraux.

Le trafic illégal des espèces animales et végétales menacées d'extinction représente l'une des principales causes de leur disparition, après la destruction de leur habitat naturel. Il est donc essentiel pour la douane de s'impliquer dans la lutte contre ces trafics mais également de sensibiliser le public aux risques de disparition de certaines espèces animales et végétales de notre planète. Le touriste ou le collectionneur tenté de rapporter de ses voyages des objets en ivoire, des carapaces de tortues, des coraux, voire des animaux vivants participe à l'appauvrissement du milieu naturel.

Le centre de culture scientifique et aquarium de Brest est tout indiqué pour recevoir aujourd'hui ces spécimens protégés, saisis par les agents des douanes. En effet, la douane est très attachée à les confier à des organismes reconnus pour leur sérieux et susceptibles de leur apporter une seconde vie, notamment au travers d'expositions.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/5dCCYT3367>
- Rush vidéo pour téléchargement : <https://youtu.be/3vAsgGuNzBs>
- Dossier de presse

Crédit images : Douane française

Contacts presse :

- Douane de Bretagne : Philippe Bonnafous : 09 70 27 47 75 - philippe.bonnafous@douane.finances.gouv.fr
- Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr